

Un accompagnement personnalisé...

PRÉPARATION AU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ESPÈCES NON DOMESTIQUES

MÉTIERS DES ANIMAUX



Compétences acquises
au cours de la formation :

- Rédaction du dossier exigé pour le passage du certificat de capacité
- Soutenance orale du certificat de capacité

Les 5 spécialités



Oiseaux



Reptiles amphibiens



Herbivores



Carnivores



Primates

DURÉE



FORMATION SUR 6 MOIS
RYTHME : 2 À 3 JOURS PAR MOIS,
POSSIBILITÉ DE CHOISIR
JUSQU'À 3 SPÉCIALITÉS

TAUX DE RÉUSSITE :

Retrouvez tous nos chiffres sur notre site internet.

Pourquoi choisir
les Établières ?

- Encadrement par des professionnels des parcs animaliers
- Possibilité de faire des stages

Un accompagnement personnalisé...

FORMATION COURTE

PRÉPARATION AU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ESPÈCES NON DOMESTIQUES

PROGRAMME

- LÉGISLATION
- TAXONOMIE
- INSTALLATION DES ANIMAUX
- ALIMENTATION
- REPRODUCTION
- PROPHYLAXIE MÉDICALE ET SANITAIRE
- PRÉVENTION DES ACCIDENTS
- PÉDAGOGIE
- CONSERVATION

Modalités d'inscription

- Pas de niveau spécifique pour intégrer la formation
- Vous justifiez d'une expérience professionnelle*.
- **Admission sur dossier** : Le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site internet. Envoi possible par mail ou par courrier sur simple demande.
- **Formation 50% en présentiel, 50% en distanciel**. Non accessible à la VAE. Nos équipes restent à votre disposition pour étudier votre projet de formation et votre éligibilité à la formation.

Déroulement de la formation pour une spécialité :

14 jours de formation :

- 4 Jours : tronc en commun multi-espèces (théorie + attentes du dossier)
- 3 Jours : interventions par « spécialité » (reptiles-amphibiens, primates, carnivores, herbivores, oiseaux) (théorie + attentes du dossier)
- 5 jours : accompagnement à la rédaction du dossier
 - 2 Jours : préparation à l'oral
- Possibilité de prendre de 1 à 3 spécialité(s)

Contact

École des Établières

Route de Nantes - BP 609
85015 La Roche-sur-Yon cedex

ecole.laroch@etablieres.fr

www.etablieres.fr

0970 808 221 (numéro non surtaxé)



*Vous justifiez d'une expérience professionnelle : conformément à l'Arrêté du 12 décembre 2000 fixant les diplômes et les conditions d'expérience professionnelle requis par l'article R. 413-5 du code de l'environnement pour la délivrance du certificat de capacité pour l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques.

Pas de poursuite d'étude

Pas de possibilité d'acquérir des blocs de compétences selon le niveau d'entrée en formation

Pas d'équivalences ou de passerelles possibles

Qualopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été décernée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

g E group | ETABLIÈRES